

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 avril 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 14
avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET
Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault,
Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Emile BEYROUTI, Céline
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER,
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Delphine
CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Pascale ROTIVEL, Christophe GODIGNON, Nejma
REDJEM

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Frédéric RAGON, Aïcha
BEZZAYER à Ikrame TOURI, Delphine CHAPUIS à
Patrick FAURE, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD,
Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno
DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yves
GAVault, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT,
Yamina SERI à David HORNUS, Pascale ROTIVEL à Eric
PEREZ, Christophe GODIGNON à Guillaume
COUALLIER, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-006
À 2025-021

Délibération : 04-2025-029

Transmis en préfecture le : 14/04/2025

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2025-006	27/01/2025	Contrat d'étude et de conseil en assurances - Marché des assurances 2026 - 31 décembre 2029	La commune conclut avec le cabinet Protectas, une convention d'étude et de conseil en assurances dans le cadre de la reconduction du marché public des assurances, pour un montant de 4800€ TTC.
2025-007	29/01/2025	Attribution des marchés 24-18 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été et aménagement d'un local brut de béton en club house - retire et remplace la décision 2025-003	La ville a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été et aménagement d'un local brut de béton en club house. Les 9 lots ont été attribués aux sociétés suivantes : lot n°1 à la société FAMY TP AGENCE CHARRIN SASU, pour un montant de 239 488,75€ HT ; lot n°2 à la société LAQUET TENNIS SAS pour un montant de 343 609,98€ HT ; lot n°3 à la société KUBEKO, pour un montant de 3 900€ HT ; lot n°4 à la société MARTIN G SAS, pour un montant de 62 066,66€ HT ; lot n°5 à la société LCA LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE SCOP, pour un montant de 24 878,23€ HT ; lot n°6 à la société COURTADON SAS pour un montant de 21 515,60€ HT ; lot n°7 à la société SIAUX SAS, pour un montant de 17 415,95€ HT ; lot n°8 au groupement SARL SOLYLEC - mandataire/EG&IT, pour un montant de 76 998,65€ HT et lot n°9 à la société MOULIN SERGE, pour un montant de 26 118€ HT.
2025-008	29/01/2025	Convention avec ANIMA de mise à disposition précaire et révocable d'un logement au 80 route de vourles pour hébergement transitoire d'urgence	La commune conclut avec l'association ANIMA une convention d'occupation précaire et révocable pour un logement situé 80 route de Vourles, pour une durée de 6 mois, moyennant une redevance mensuelle de 100 euros.
2025-009	04/02/2025	Accord de collaboration entre la ville de Saint-Genis-Laval et l'Hotel Ibis Lyon Sud Oullins pour l'accueil des artistes programmés à La Mouche	La commune conclut un accord de collaboration avec l'hôtel Ibis Lyon Sud Oullins pour l'année 2025 afin de répondre au besoin d'hébergement des artistes produits à La Mouche.
2025-010	10/02/2025	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de	Une demande de subvention est déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des travaux sur les terrains de football honneur et à 7 au complexe sportif Beauregard. Le montant sollicité est de 34 852 €,

Numéro	Date	Objet	Résumé
		l'éclairage de terrains de football du stade de Beauregard	afin de rénover l'éclairage.
2025-011	20-02-2025	Avenant n°1 au marché n°23-16 relatif aux travaux d'extension de la vidéoprotection	La commune signe un avenant n°1 au marché n°23-16 relatif aux travaux d'extension de la vidéoprotection sur la tranche ferme. Cet avenant vise l'installation de vidéoprotection sur 3 sites, le passage à une qualité vidéo supérieure (4X4K), la modification de l'installation électrique en lien avec des obligations fixées par le SIGERLy, et le raccordement de liaison en fibre optique. Cet avenant intègre des moins-values concernant l'optimisation des solutions de travaux en génie civil. L'avenant a une incidence financière de +4 547,46 € HT, soit +3,29 % par rapport au montant de la tranche ferme.
2025-012	21/02/2025	Convention de mise à disposition d'une cave 16, rue Guilloux - association des secouristes français la Croix Blanche	La commune accorde la mise à disposition temporaire à titre gracieux d'une seconde cave au 16, rue Guilloux à l'association des secouristes français de la Croix Blanche, du 5 février 2025 au 22 août 2026.
2025-013	21/02/2025	Convention de mise à disposition d'une cave 16, rue Guilloux - association les Foulées de Beauregard	La commune accorde la mise à disposition temporaire à titre gracieux d'une cave au 16, rue Guilloux à l'association les Foulées de Beauregard du 5 février 2025 au 5 février 2027.
2025-014	24/02/2025	Attribution du marché 24-14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la consolidation, la restauration des fondations et des couvertures de la Chapelle Notre Dame de Beaunant	La commune attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la consolidation, la restauration des fondations et des couvertures de la chapelle de Beaunant au groupement conjoint SAS RL&Associés / Ingenierie construction / Confluence SARL, 5 rue Amédée Bonnet 69006 LYON, pour un forfait provisoire de rémunération fixé à 84 000 € TTC et un taux de rémunération fixé à 14,43 %
2025-015	24/02/2025	Avenant n°6 au marché n°19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	La commune approuve un avenant n°6 au marché n°19-10, cet avenant a une incidence en moins-value de -26,42€HT sur le montant du marché.
2025-016	25/02/2025	Constitution avocat dossier EXITMAG	La commune constitue avocat auprès d'ATV Avocats, 11 rue de Chavril à Sainte-Foy-Lès-Lyon, pour défendre ses intérêts dans le dossier Exitmag afin d'interjeter appel devant la CAA de Lyon du jugement rendu par le TA de Lyon le 17/12/2024.
2025-017	25/02/2025	Constitution d'avocat dans le dossier de La Tribune de Lyon	La commune confie à ATV Avocats, 11 rue de Chavril à Sainte-Foy-Lès-Lyon, le soin de défendre ses intérêts dans le dossier « diffamation Tribune de Lyon ».
2025-018	10/03/2025	Adhésion 2025 au	La commune renouvelle son adhésion à

Numéro	Date	Objet	Résumé
		Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	l'association du Conseil national des Villes et villages fleuris (CNVVF) pour 2025, pour un montant de 450€TTC.
2025-019	17/03/2025	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société On Tower sur la parcelle BX 24 (allée de l'équinoxe)	La commune signe une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société ON TOWER pour une durée de 12 ans, contre une redevance annuelle de 13 240 € TTC (évolutive), portant sur l'implantation d'équipements techniques dans le cadre de l'activité d'opérateur de communications électroniques.
2025-020	20/03/2025	Attribution du marché n°25-05 relatif à l'accord-cadre pour l'achat et livraison de fournitures de bureau et de papier d'impression et de reprographie auprès de la Centrale d'Achat de la Métropole	La ville de Saint-Genis-Laval a conclu le marché n°25-05 relatif à l'accord-cadre pour l'achat et livraison de fournitures de bureau et de papier d'impression et de reprographie auprès de la Centrale d'Achat de la Métropole à compter du 19 mars 2025. La mise en concurrence de ce marché a été effectuée par la Centrale d'achat de la Métropole. L'accord-cadre a été attribué à la société LYRECO pour une durée ferme de 2 ans reconduction 1 fois pour la même durée.
2025-021	21/03/2025	Conventions intercommunales de répartition des charges de scolarisation	La commune prend acte du montant annuel des charges de scolarisation fixé conjointement avec d'autres communes de l'ouest lyonnais.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par madame la maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric

RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.